

FRAIS DE RESTAURATION SCOLAIRE 2025/2026



LE RÈGLEMENT EN LIGNE, C'EST SIMPLE ET NET !

L'inscription de votre/vos enfant(s) en restauration scolaire a bien été prise en compte.

Pour finaliser cette inscription, vous devez **OBLIGATOIREMENT** procéder au règlement en ligne des frais de restauration scolaire chaque mois précédant le mois de restauration réservé, en suivant les étapes ci-dessous :



Vos factures seront publiées chaque fin de mois.
Vous pourrez les consulter via l'onglet « Je consulte de l'historique des factures »

Mois de consommation	Dates de paiement
Septembre	Entre le 01/05 et le 19/08
Octobre	Entre le 01/09 et le 19/09
Novembre	Entre le 01/10 et le 19/10
Décembre	Entre le 01/11 et le 19/11
Janvier	Entre le 01/12 et le 19/12
Février	Entre le 01/01 et le 19/01
Mars	Entre le 01/02 et le 19/02
Avril	Entre le 01/03 et le 19/03
Mai	Entre le 01/04 et le 19/04
Juin - Juillet	Entre le 01/05 et le 19/05